


 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
 VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

SIEVO DU VAL DE L'OGNON

 3 Rue du Val de l'Ognon
 25170 COURCHAPON

Unité de gestion	0370	SIEVO DU VAL DE L'OGNON			
point surveillance	1330	MOROGNE			
Commune prélèvement	CHENEVREY ET MOROGNE				
Destinataires	ARS DT70 - COMMUNE - SIEVO				
Préleveur	LDVH	Date Prél	28/07/2015	Heure Prél	11:40
Date début analyse	28/07/2015	Date Récept	28/07/2015	Heure Récep	15:20

RAPPORT D'ESSAI HY1531-2516

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 55

Lieu exact prélèvement 5 Route de Banne, Mme THIREL Evelyne

Eau TRAITEE

MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	AA			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,13	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,14	mg/L	/	/
Température		21,4	° C	/	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	3	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références

Aspect	Qualitative	normal			
Odeur	Qualitative	nulle			
Couleur	Qualitative	aucune			
# pH	NF EN ISO 10523	7,4	pH		[6,5 ; 9,0]
T°C prise pH et conductivité		15,0	° C		
# Conductivite corrigée à 25 °C	NF EN 27888	442	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU		2,0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0,10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 03/08/2015

Imprimé le : 03/08/2015

Le Directeur du Laboratoire

P. LE HONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.

Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.